



## DECLARATION PREALABLE DE PIEGEAGE

(valable 3 ans)

Arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du code de l'environnement

### DECLARANT

Nom : CLEMENT Prénom : Remy  
 Adresse : 15 route du Liman  
 Code postal : 77730 Commune : MERY S/MARNE  
 Qualité : ☐ PROPRIÉTAIRE ☐ FERMIER (cochez la case correspondante)  
☒ DÉTENTEUR DU DROIT DE DESTRUCTION DE NUISIBLES

### PIGEUR

N° agrément : 77-33-56  
 Nom : BANCALARI Prénom : Jean Louis  
 Adresse : la porte ferrée  
 Code postal : 77260 Commune : St. AULDE

### PÉRIODE DE PIÉGEAGE

du 1.7.25 au 30 juin. 28

### COMMUNE CONCERNÉE

(1 seule commune) : MERY S/MARNE  
 Lieudit du piégeage (cadastre) :

Destinataires (2 exemplaire) :

1 - Mairie pour affichage

2 - Piégeur

Fait à MERY S/MARNE le

| Le déclarant                                                                                    | Le piégeur                                                                                       | Visa du Maire                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>signature | <br>signature | <br>Signature et tampon |

- Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage appose le tampon de la mairie sur cette déclaration
- Il en remet un exemplaire au déclarant qui le conserve par devers lui
- Le Maire en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels

Cette déclaration ne s'applique par en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage ainsi que dans les enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article L.424-3 du code de l'environnement.

